

(1)
(N° 93.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 JUILLET 1881.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi portant modification à quelques droits d'accise sur la fabrication des eaux-de-vie.

*(Voir les Nos 211 et 212, session 1880-1881, de la Chambre des Représentants,
et 92, même session, du Sénat.)*

Présents : MM LAOUREUX, Président, TERCELIN, le Baron BETHUNE, WILLEMS,
DEVADDER et LAMMENS, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Commission a examiné le Projet de Loi qui modifie quelques droits d'accise sur la fabrication des eaux-de-vie, projet adopté par la Chambre des Représentants par 67 voix contre 8.

Un membre fait des réserves au sujet des rendements, dont la classification ne lui paraît pas établie d'une manière équitable.

Votre Commission vous propose l'adoption du Projet par 3 voix contre 3 abstentions.

Le Rapporteur,
JULES LAMMENS.

Le Président,
G. LAOUREUX.